

ILE DE FRANCE

GRANDES CULTURES

Envoi n° 10 du 16 avril 1996
ISSN N° 0767 - 5542



Service Régional de la Protection des Végétaux
47, rue paul Doumer
93100 MONTREUIL SOUS BOIS
Tél. : 42.87.76.71 - Fax : 48.58.64.80

Pois

STADE : 2 feuilles

Ravageurs

THRIPS : fin du risque.

SITONES : les morsures sont très variables d'une situation à l'autre, de 0 à 4 morsures par plante environ. On les trouve le plus souvent en bordure de parcelle.

Intervenez contre les sitones en cas de présence de nombreuses morsures : plus de 5 à 10 encoches/plante.

Colza

STADE : allongement des boutons à ouverture des premières fleurs.

Ravageurs

Les méligèthes sont peu nombreux pour l'instant.

Surveillez les colzas jusqu'au début floraison. Seuil : 2 à 3 méligèthes par plante.

Maladies

La situation reste globalement satisfaisante. La protection fongicide visera surtout le sclérotinia (voir plus loin).

Orge hiver

STADE : épi 2 cm à 1 noeud

Maladies

Les maladies sont toujours très présentes avec une dominante helminthosporiose + rhynchosporiose,, rouille, oidium.

Appliquez le premier fongicide au stade 1 noeud avec un produit polyvalent.

Blé

STADES : épi 1-2 cm à 1 noeud .

Piétin-verse

LES INFOS DE LA PLAINE

Les attaques restent généralement faibles : moins de 10% de pieds touchés. Quelques parcelles présentent quand même des niveaux importants (20 à 50 %). L'effet parcelle (historique) étant important cette année, il convient donc de bien observer chacune d'entre elles avant de décider d'un traitement.

Oïdium

Présence toujours sur variétés sensibles.

Septoriose

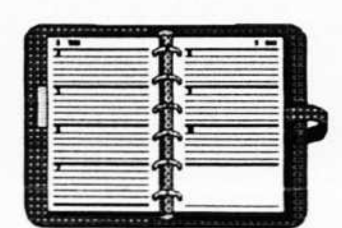
LES INFOS DE LA PLAINE

Peu d'évolution depuis la semaine dernière.

LES INFOS DES MODELES

Le nombre et le rythme des contaminations sont toujours très en retrait par rapport à l'année dernière comme le montrent les sorties graphiques du modèle PRESEPT pour la période de novembre à mi-avril (un bâtonnet représente une contamination septoriose).

L'absence de pluies limite toujours le risque septoriose.



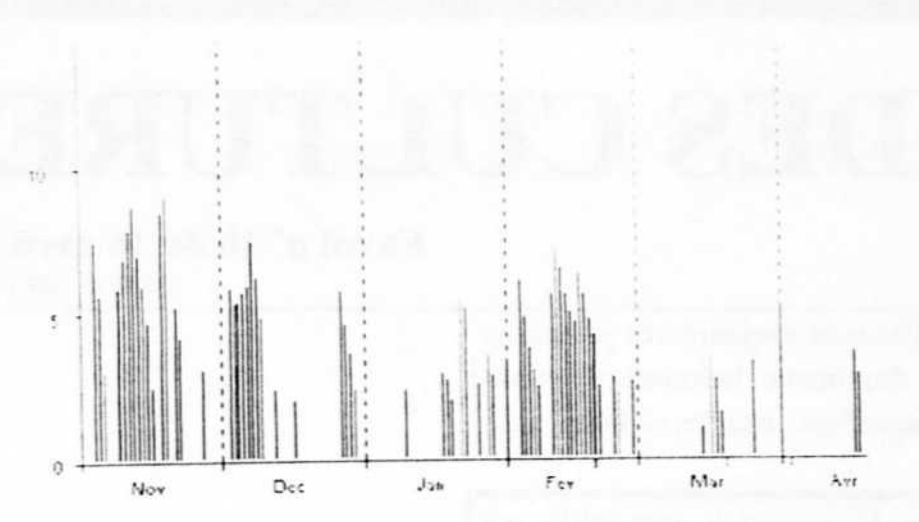
Blé :
fongicide dans certains cas.

Pois :
Surveillez les sitones.

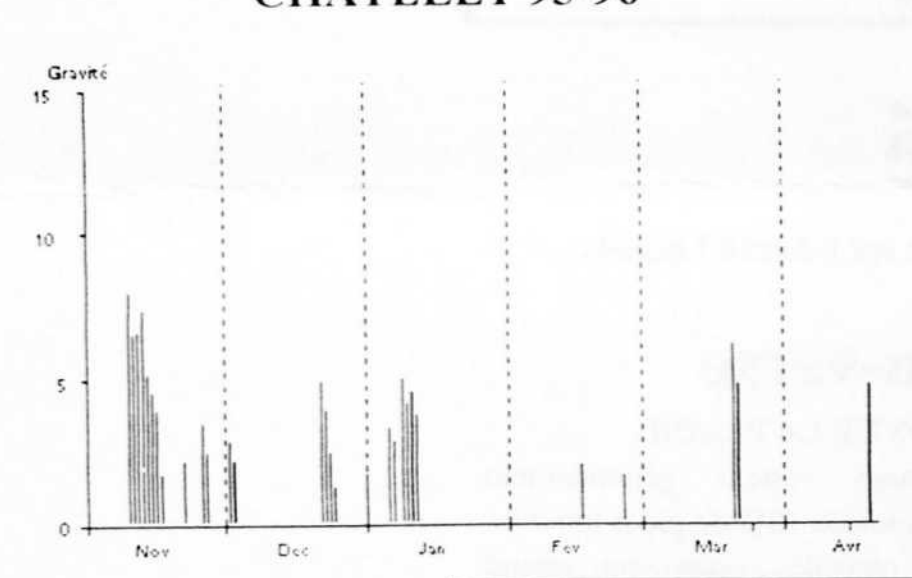
Orge :
Premier fongicide.



CHATELET 94-95



CHATELET 95-96



PRECONISATIONS FONGICIDES
Seules les situations suivantes justifient pour l'instant un traitement fongicide :
- attaque importante d'oidium (un spécifique peut suffire)
- présence de piétin (plus de 15-20 % de pieds touchés); dans ce cas il convient d'intervenir rapidement si vous utilisez du prochloraz ou une triazole car leur efficacité piétin chute après 1 noeud (voir brochure résultats essais 95).Pour l'UNIX, l'utilisation est plus souple.

Le point sur le sclerotinia colza

BIOLOGIE
Le *sclérotinia sclérotiorum* se conserve dans le sol sous forme de sclérotes (sorte de petits cailloux noirs). Au printemps, ces sclérotes germent et libèrent des spores qui vont contaminer les pétales de colza. Ces pétales pollués contaminent à leur tour les feuilles lorsqu'ils tombent et se collent sur elles. Le champignon progresse ensuite de la feuille à la tige en passant par le pétiole. A ce stade la maladie ne peut plus être enrayée.
Les symptômes sur tiges (manchon blanchâtre + sclérotes à l'intérieur) apparaissent environ 4 à 6 semaines avant la récolte. Les pertes obtenues dans nos essais depuis 1991 sont de l'ordre de 3 à 6 qx/ha pour des niveaux d'attaque de 30 à 50% de pieds touchés.

LUTTE
Les traitements doivent être réalisés en préventif avant la contamination des feuilles, donc **dès la chute des premiers pétales.** Le risque est d'autant plus élevé quand :
- retour fréquent de cultures sensibles (colza, tournesol,pois...) et attaques les années précédentes
- conditions humides à la floraison (rosée, brouillard, pluie fine), floraison longue.

Les produits les plus efficaces sont ceux à base de carbendazime seule ou associée (à une triazole ou un imide) : autour de 90% d'efficacité avec un traitement.

L'association fongicides (triazole ou prochloraz) + pyréthrinoide est déconseillée :
- l'intérêt technique est nul : l'insecticide est trop tardif pour les méligèthes et trop précoce pour les charançons des siliques,
-le mélange est toxique pour les abeilles. Pour les autres matières actives (imides, carbendazime) le manque de références doit inciter à la prudence.

STOCKAGE DES PRODUITS AGROPHARMACEUTIQUES

Deuxième partie: stockez en toute sécurité

Il n'existe pas de texte réglementaire pour le stockage en petites quantités de pesticides, cependant les conseils qui suivent vous permettront de limiter les risques d'accidents (intoxication, pollution de l'environnement...).



* Le local doit fermer à clé , être inaccessible aux enfants. L'usage régulier des pesticides ne doit pas vous faire oublier leur dangerosité.



* Le local doit être ventilé pour éviter le risque d'une atmosphère nocive ou explosive; il doit être maintenu hors gel.



* Le local doit être résistant au feu, accessible aux pompiers. Vous pourrez l'équiper d'une porte anti-panique, d'un dispositif d' évacuation des fumées (en cas d'incendie) avec commande à ouverture manuelle, d' extincteurs.



* Le sol doit être étanche, incombustible, doit pouvoir retenir les produits répandus accidentellement avec une marche d'au moins 10 cm par rapport au sol. Une réserve de sable permettra d'absorber les liquides renversés (le sable souillé sera considéré comme un résidu de pesticide, cf première partie). On conseille, en cas de stockage de produits liquides (en bidons de moins de 200 litres) de pouvoir recueillir une quantité renversée d'au moins 600 litres ou égale à 100 % du stockage total si la quantité stockée est inférieure à 600 litres .



* Un registre entrée / sortie sera tenu à jour et vous garderez précieusement les fiches de sécurité.



* Conservez hors du local de stockage vos masques, combinaisons propres et gants propres.



STOCKAGE DES PRODUITS AGROPHARMACEUTIQUES

Première partie: des quantités stockées limitées

Décret n°96-197 du 11/03/96

Si vous ne souhaitez pas déclarer votre local de stockage à la préfecture au titre d'installation classée pour la protection de l'environnement, vous devez respecter les quantités de produits phytosanitaires suivantes. Lorsque les produits sont visés nommément dans une rubrique, ils ne sont pas comptabilisés dans une autre.

1. Rubrique produits toxiques particuliers

Spécialité commerciale	Matière active	Concentration en matière active	Quantité à ne pas dépasser
Birlane CE	chlorfenvinphos	400g/l	25 litres
Gusathion xl	azinphos méthyl	25 %	40 Kg
Curater, Carbolux, Carfuran5G, Carbodan5G, Espadon5G, Rampar5G, Carboter adia	carbofuran	5 %	200 Kg
Curater G1		1 %	1 Tonne
Témik G	aldicarbe	5 %	200 Kg
Témik 10G		10 %	100 Kg
Témik M	aldicarbe + lindane	3.33 %	300 Kg
Disyston , Acaphid	disulfoton	5 %	200 Kg
Phosdrin , Systéphos	mévinphos	100 g/l	100 Kg
Chimac Par'H, Ugécoil P	parathion éthyl	30 g/l	333 Kg
Oléobladan		93 g/l	107 Kg
Parotox 10		10 %	100 Kg
Rhodiatox liq, Ugécoil10		100g/l	100 Kg
Pacol		45 g/l	222 Kg
Chimac par'm, Thionyl40, MéthylBladan40, Paretox40, Callox400, Parameth40, Yphos40	parathion méthyl	400g/l	25 litres
Méthyl paretox poudrage		2 %	500 Kg
Microméthyl		240 g/l	41.6 litres
Géophos	phorate	4.5 %	222 litres
Dimécron10	phosphamidon	100g/l	100 litres
Bladafum	sulfotep	18 %	55.5 Kg
	à base de coumafène	10 g/l	1000 litres
		0.5 %	2 Tonnes
		0.025 %	40 Tonnes
	à base de crimidine	0.1 %	10 Tonnes
	à base de diphacinone		200 Tonnes

2. Rubrique produits toxiques et très toxiques

solides T+	200 Kg
liquides T+	50 Kg
solides T	5 Tonnes
liquides T	1 Tonne



La circulaire DPPR/SEI du 4/4/95 autorise au sein d'une exploitation agricole la présence d'au maximum 1 tonne de produits classés T+ pendant la durée des traitements et au plus pendant 10 jours.

3. Rubrique autres produits phytosanitaires

Les quantités doivent être inférieures à 15 tonnes.